

MISE EN LIGNE LE 19-07-2023

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 du mois d'avril, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 23-048

« SECOURS ELECTRICITE ET GAZ »

Date des convocations :
6 mars 2023

Membres présents : 6
Membres en exercice : 8
Nombre de votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

✓ *Présents(es) :*

Mesdames BAUDE, BENOIT, CHATEAU.
Messieurs GUIARD, MOALLIC, THULEAU.

✓ *Absents(es) :*

Madame ISENDICK-MALTERRE.
Monsieur DUCHE.

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE
DECIDE

D'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement de sa facture d'électricité et gaz, pour un montant de 500 €.

La somme sera versée directement à – ENGIE – 5 rue de la Céramique – 87077 LIMOGES CEDEX 9

Fait à ROYAN, le 4 avril 2023

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 07/04/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 11/04/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20230404-DEL-23-048-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023